

SEXUALITÉ DÉCONFINÉE

INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)

L'IVG, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Voilà un sujet dont nous parlons peu et dont nous ne sommes pas une structure référente. Toutefois, la période de confinement a lourdement fragilisé l'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse. Voici donc quelques rappels de base sur l'IVG. Nous n'accepterons **aucun** commentaire négatif, qu'il soit lié à des convictions politiques, religieuses ou morales sur l'IVG ou les personnes y ayant eu recours. L'Orange Bleue donne son **soutien inconditionnel** à toute personne y ayant eu recours et défend ardemment **ce droit**.

Depuis la loi Veil de 1975, les modalités d'accès et de pratiques de l'IVG sont réglementées. Destinée à toute personne enceinte, y compris mineure, souhaitant interrompre sa grossesse, l'IVG est prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

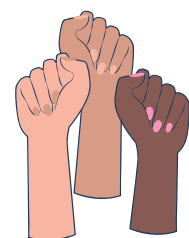
QUELLES DÉMARCHES ?

Il existe **2 méthodes** d'IVG :

- **L'IVG instrumentale**, pratiquée obligatoirement en hôpital ou en clinique. Elle peut être faite jusqu'à la fin des **12 premières semaines** de grossesse, soit 14 semaines après le début des dernières règles.
- **L'IVG médicamenteuse** pratiquée en hôpital, en clinique, en cabinet de ville, en centre de planification ou en centre de santé. Elle peut être effectuée jusqu'à la fin de la **5^e semaine** de grossesse, soit 7 semaines après le début des dernières règles. En établissement de santé, elle peut être faite jusqu'à **7 semaines**.

Deux consultations médicales sont **obligatoires** avant la réalisation de l'IVG. Elles peuvent être faites auprès d'un médecin, d'une sage-femme ou d'un centre de planification ou d'éducation familiale. Les **mineures** doivent être **accompagnées** par un représentant légal ou une personne majeure. N'hésite pas à contacter les **Planning Familiaux** qui peuvent endosser ce rôle et t'accompagner dans ta démarche. Pour plus d'informations, réfère-toi aux sites cités ci-dessous.

NOS DROITS



Les droits fondamentaux des femmes, tel que l'IVG, sont régulièrement remis en question. 2020 n'est pas une exception : trop de femmes ont eu des difficultés à avoir accès à l'IVG pendant le confinement et depuis sa fin. Voici donc quelques éléments à avoir en tête :

- Même en contexte de pandémie et/ou de confinement, **recourir à l'IVG est ton droit**.
- Pendant le confinement, une mesure a rendu possible l'IVG **par téléconsultation**, ainsi que la possibilité de la réaliser **à domicile** par voie médicamenteuse **jusqu'à 7 semaines** de grossesse (comme à l'hôpital) au lieu de 5 auparavant.
- L'IVG peut t'être refusée pour "clause de conscience", auquel cas le praticien **est dans l'obligation** de t'en **informer** et de t'**orienter** vers un collègue **sans délai**. Il ne peut pas invoquer la clause de conscience si l'IVG répond à **une urgence vitale**.
- Pour toute personne souhaitant avoir recours à l'IVG et vivant dans un pays où son accès est restreint, voici un **site internet ressource** : <https://www.womenonweb.org/>



LEUR INTOLÉRANCE

Le droit à l'IVG ayant de nombreux détracteurs, il existe des **structures frauduleuses** se présentant comme soutien aux personnes souhaitant recourir à l'IVG et qui cherchent ensuite à les dissuader. C'est le cas du site ivg.net que nous déconseillons **fortement**. Le numéro inscrit sur leur site se présentant faussement comme un numéro vert (numéros d'urgences français) est **une arnaque**. Nous rappelons que le **délit d'entrave à l'IVG** est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende et que **tout site internet peut être signalé** ici : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>. A bon entendeur.

Structures ressources : DES QUESTIONS OU BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ ?

Les **Plannings Familiaux** ont des antennes dans chaque département breton. Ils sont là pour t'accompagner sur toutes questions de sexualité, de contraception, d'IVG ou de droits des femmes.

A Rennes, le Säs t'accueille pour toute question sur les pratiques à risques gratuitement et sans rendez-vous. Plus d'infos : <https://www.le4bis-ij.com/2019/11/07/le-point-accueil-ecoute-jeunes-le-sas/>

Besoin de soutien spécifique ?

Un numéro vert "Sexualité, Contraception, IVG" pour toute question : **0800 08 11 11**

Quelques sites ressources :

- <http://www.ivg-covid.fr/>
- <https://ivg.gouv.fr/>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1551>